



LES 1000 PREMIERS JOURS

Mieux prévenir, mieux protéger
Les services de TISF s'engagent.

Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire

FNAAFP/CSF
06 77 05 44 28
accueil@fnaafp.org

SOMMAIRE

Qui sommes-nous ?	4
Pourquoi ce livret ?.....	5
TISF et prévention de la prématurité.....	6
Dispositif «20 HEURES PERINAT'».....	8
TISF au service des mères incarcérées.....	10
Dispositif «SAC A DOM'».....	12
Dispositif des heures PMI	14
TISF et bébés en attente d'un placement.....	16

SOMMAIRE

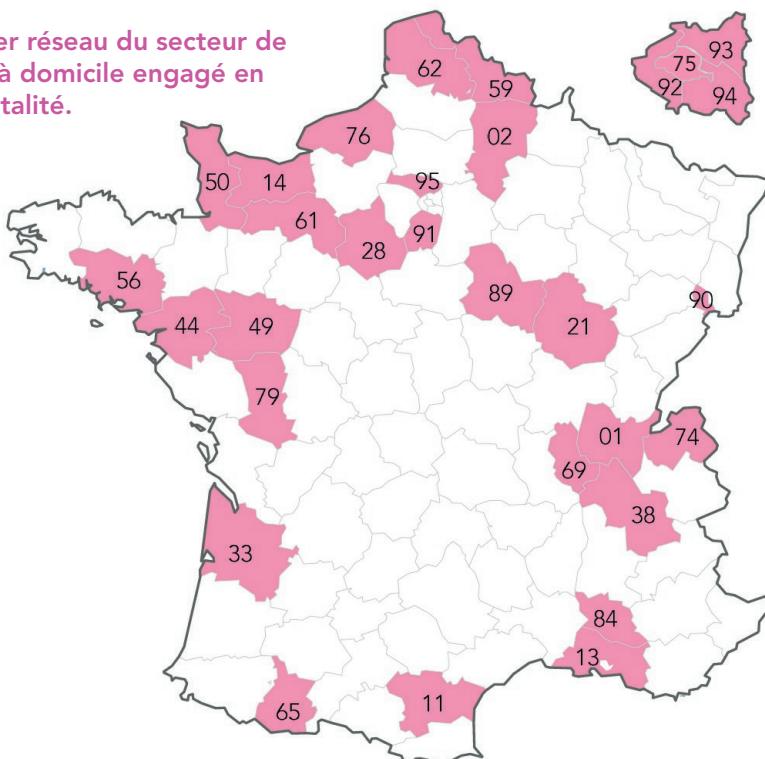
SAAD Familles et pédopsychiatrie.....	18
20 heures de TISF pour le lien parent-bébé.....	20
«Du bien naître au bien être en famille».....	22
TISF et visite en présence d'un tiers.....	24
SAAD Familles et maternité	26
SAAD Familles et Maison de la Famille	28
Prévention des troubles relationnels mère-bébé.....	30
Dispositif «TGV»	32
Associations engagées en périnatalité	34

Qui sommes-nous ?

Association loi 1901, la FNAAPP est une fédération nationale du secteur de l'aide à domicile. Elle se définit comme une organisation engagée, héritière des valeurs de solidarité et de partage portées par les familles populaires militantes à l'origine de la création des premiers services d'aide à domicile du réseau au sortir de la seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui encore, les associations adhérentes interviennent principalement à domicile auprès des **publics fragiles et vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap et familles quelque soit l'âge des enfants, en particulier sur les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant.**

Premier réseau du secteur de l'aide à domicile engagé en périnatalité.



Pourquoi ce livret ?



En ce qui concerne l'intervention auprès des familles, la FNAAFP et ses associations locales jouissent d'une réelle expertise et d'un savoir-faire acquis au fil du temps. Sur la période des 1000 premiers jours de la vie de l'enfant, notre réseau s'est particulièrement distingué en développant depuis plus de 15 ans **une démarche spécifique et originale visant à soutenir dans leur quotidien les mères et pères et à prévenir les dysfonctionnements du lien parents/bébé.**

Par cette reconnaissance professionnelle et institutionnelle, notre réseau est devenu un acteur incontournable dans la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à la parentalité principalement en sortie de maternité ou en période anténatale.

Les associations qui ont fait le choix de développer des actions spécifiques en prévention, voire en protection de l'enfance durant la période périnatale, **s'engagent ainsi à former le personnel d'intervention, les TISF*, à l'observation du lien parents-bébé et à nouer des partenariats a minima avec les acteurs de santé** (maternités, unités de soins parents-bébé, sages-femmes, pédopsychiatres, puéricultrices...), **les CAF, les PMI, les caisses de MSA, et l'Aide sociale à l'enfance...**

Ce livret a pour ambition de témoigner de ce travail de fond des associations, permettant en particulier une mise en lumière des actrices et acteurs de première ligne en périnatalité que sont les TISF.

* Technicienne et technicien de l'intervention sociale et familiale.

Pour en savoir davantage :

« L'accompagnement des familles à Domicile en période périnatale. Un dispositif innovant pour prévenir les troubles de la relation parents /bébé».

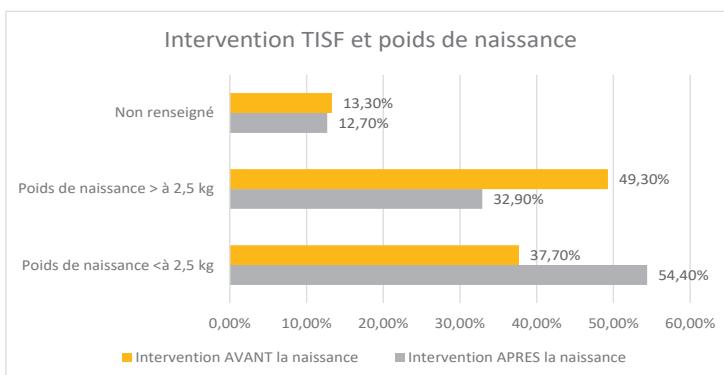
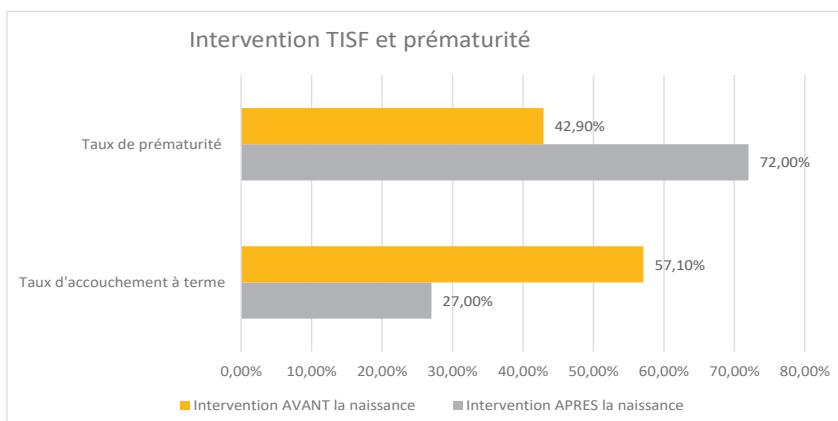
<https://www.fnaafp.org/fiches-fnaafp-perinatalite/#> :

A noter dans cette plaquette l'existence d'une fiche présentant notre emblématique demande de création d'une prestation familiale légale «Périnatalité».

TISF et prévention de la prématureté

Une étude a été réalisée il y a quelques années en région parisienne, avec le concours de plusieurs services de TISF et du réseau de santé en périnatalité 92 Nord. Elle montre la pertinence de l'intervention des TISF auprès des femmes enceintes, sur la santé des enfants à naître.

Cette étude apporte la preuve qu'il existe une corrélation directe entre la présence de TISF au domicile de la famille en anténatal et le niveau constaté de la prématureté et du poids de naissance pour les grossesses multiples.



Cette étude s'appuie sur les caractéristiques socio-obstétrico-démographiques suivantes :

- Des grossesses multiples.
- Une minorité de femmes isolées mais plus qu'au niveau national.
- Un tiers des femmes sans emploi.
- Une hétérogénéité sociale des femmes avec une surreprésentation des extrêmes en terme de CSP et de revenus.
- Des femmes ayant en moyenne plus d'enfants et une moindre proportion de femmes primipares.

Dans cette étude, un tiers des femmes accompagnées ont bénéficié d'une intervention pendant la grossesse.

Les résultats de cette étude sont particulièrement démonstratifs.

Elle a été cependant réalisée sur une petite échelle, uniquement sur des naissances multiples et sur des familles plutôt en difficultés sociales. Elle mériterait d'être élargie et de bénéficier d'une caution scientifique plus marquée.

Source : « Empathie autour de la naissance », sous la direction de Michel Dugnat aux Editions Erès. Page 242 – Article de François Edouard « Les TISF : une relation d'aide intimement liée à l'empathie ».



Dispositif «20 HEURES PERINAT'»

Carte d'identité :

L'Association de l'Aide familiale populaire des Bouches-du-Rhône (AAFP 13) gère un service d'aide et d'accompagnement à domicile aux familles (SAAD Familles). Structure de 55 salariés, principalement des TISF, l'association est implantée à Marseille et sur le secteur de Martigues. Le SAAD intervient en particulier au cœur du 3ème arrondissement de Marseille, aire géographique la plus pauvre d'Europe.

L'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile (AMFD) existe depuis 1939, soit depuis plus de 90 ans. Aujourd'hui, le SAAD gère 110 TISF, encadrées par 5 Responsables de Secteur. Elle intervient sur tous les arrondissements de Marseille ainsi que sur les secteurs de La Ciotat/Aubagne et des communes environnantes (23 communes au total).

Contexte :

En 2006, suite aux constats de TISF qui alertaient sur des interventions trop tardives auprès des familles en difficulté, l'AMFD a été précurseur du dispositif «20h périnat», centré sur la prévention précoce. Ce projet a été courageusement soutenu et financé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 20h par famille. L'expérimentation a été un succès et le dispositif s'est depuis pérennisé et étendu à d'autres SAAD du territoire.

Ce dispositif part du constat que de nombreuses femmes en situation de vulnérabilité sortaient de maternité sans soutien et que cela pouvait engendrer des dysfonctionnements entre la mère et son bébé. Les interventions se déroulent dès la sortie de maternité, voire même en amont en cas de grossesse difficile ou de difficultés repérées pour la mère. Cet outil de veille et d'aide à la relation mère-bébé, **totalelement gratuit pour les familles**, est proposé en maternité le plus souvent par l'équipe de PMI (puéricultrices, sages-femmes) qui repère une fragilité (isolement, âge, naissance multiple, signes de dépression, grande fatigue...).

Objectifs :

- Observer les interactions précoces entre les parents et l'enfant.
- Participer à la construction d'un lien précoce dans la relation parent-enfant.

Pour en savoir plus,
contactez-nous sur :
amfd13.org
aafp13.fr

Dispositif «20 HEURES PERINAT'»



Objectifs - suite :

- Accompagner la structure familiale dans sa transformation.
- Prévenir les troubles relationnels mère-bébé.
- Contribuer à sécuriser l'environnement.
- Alléger la charge de la vie quotidienne en accomplissant certaines tâches du quotidien.
- Soutenir et valoriser la fonction parentale à l'arrivée d'un nouvel enfant.
- Orienter vers des dispositifs ressources en cas de difficultés diverses repérées par l'intervenant.

Fonctionnement :

- Repérage des situations à risque par l'équipe de la maternité et la PMI, puis orientation vers les SAAD.
- Prise de contact rapide par le responsable de secteur qui planifie ensuite des interventions dans les 3 jours en moyenne qui font suite à la sollicitation de la PMI.
- Déroulement de l'accompagnement sur une période variable en fonction des situations rencontrées (généralement de 5 interventions de 4 heures).
- Prolongement de l'intervention au-delà des 20 heures si nécessaire en relais CAF ou CD, avec éventuelle participation familiale.
- Partenariat constant et diversifié, tout au long du processus avec les assistants de Service social du secteur, du CAMSP, de l'hôpital, les Educateurs, les établissements d'accueil pour jeunes enfants, les établissements scolaires, ...

Points forts :

- Intervention exclusive de TISF formés à l'observation du lien parents/bébé et accompagnés tout au long de leur exercice professionnel.
- Mise en œuvre des interventions dans les plus brefs délais après sollicitation, «dans la semaine qui suit le retour de maternité». Rythme soutenu des interventions, possibilité d'adapter le volume d'intervention et de prolonger l'accompagnement sur plusieurs mois.



TISF au service des mères incarcérées

Carte d'identité :

L'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile (AMFD) existe depuis 1939, soit depuis plus de 90 ans. Aujourd'hui, le SAAD gère 110 TISF, encadrées par 5 responsables de secteur, et intervient sur tous les arrondissements de Marseille, le secteur de La Ciotat/Aubagne et les communes environnantes (23 communes au total).

Contexte :

En 2014, l'AMFD a été sollicitée par le Département pour intervenir auprès des mères incarcérées avec leur bébé de moins de 18 mois au sein de la Maison d'Arrêt pour Femmes des Baumettes, dans le cadre du dispositif « 20 heures périnat » (Voir fiche précédente).

Ce partenariat efficace perdure et évolue depuis presque 10 ans. Il a été enrichi en 2022, par une action d'éveil et d'accès à la culture pour le mères et les enfants. Ce projet a été financé par la DREETS PACA en 2022, puis par l'ARS en 2023, dans le cadre des appels à projets pour les 1000 premiers jours de l'enfant.

Objectifs :

- Soutenir les mères incarcérées dans leur relation avec leur enfant.
- Permettre aux mères incarcérées de bénéficier d'un relais auprès de leur bébé et d'un répit.
- Préparer la séparation de la mère avec son bébé et éventuellement l'accueil en crèche.
- « Aller vers » les mères incarcérées.
- Observer le lien et les interactions mère-bébé.
- Accompagner les soins et gestes du quotidien.
- Contribuer à apaiser et à sécuriser les mères dans le groupe.
- Créer du lien avec la PMI et avec les instances pénitentiaires.

Fonctionnement :

Des interventions singulières :

Les mères bénéficiaires sont en situation de privation de liberté. Toutefois, le droit leur permet de garder avec elles leur bébé jusqu'à ses 18 mois. A contrario, ces derniers ne sont pas écroués et demeurent libres... Une liberté relative puisqu'ils vivent avec leur mère en prison. C'est une situation singulière, à la fois pour les mères, leur bébé qui vivent les premiers mois de leur vie dans un espace très restreint et avec très peu de contact avec l'extérieur, et les TISF. Leurs interventions se déroulent dans le cadre de la protection de l'enfance : il ne s'agit pas de surveiller les mères mais de protéger et restaurer le lien entre la mère et le bébé.

Une interconnaissance nécessaire :

La mise en œuvre de ce projet implique pour la Maison d'arrêt pour femmes et pour les TISF un réel apprentissage du fonctionnement de l'autre, dans l'intérêt premier de l'enfant et dans la complémentarité des interventions et du suivi de la PMI.

Une action complémentaire :

Depuis 2022, les musiciennes de l'association «Musique et santé» interviennent à la nurserie 2 fois par mois. Ces interventions ont lieu sur les temps de présence des TISF, le vendredi après-midi.

Modalité de mise en œuvre spécifiques :

- Intervention de 2 demi-journées par semaine.
- Intervention des TISF toujours en binôme.
- Financement du Département dans le cadre du dispositif «20 heures périnat' ».

Points forts :

- Une action qui s'appuie et un partenariat innovant.
- Un Impact positif de la présence des TISF pour ces mères, dans le contexte de la pénitentiaire (effet apaisant sur le climat et l'ambiance).
- Un lien dedans/dehors permettant aux bébés d'être accompagnés à l'une des 2 crèches du quartier.



Dispositif «SAC A DOM'»

Carte d'identité :

L'Association de l'Aide familiale populaire des Bouches-du-Rhône (AAFP 13) gère un service d'aide et d'accompagnement à domicile aux familles (SAAD Familles). Structure de 55 salariés, principalement des TISF, l'association est implantée à Marseille et sur le secteur de Martigues. Le SAAD intervient en particulier au cœur du 3ème arrondissement de Marseille, aire géographique la plus pauvre d'Europe.

Contexte :

Afin de répondre :

- A l'inexistence de solution de relai parental à domicile.
- Au peu de places disponibles en foyer et chez les assistants familiaux.
- Aux situations de placement (pouponnière...) vécues comme traumatisantes et violentes.
- Aux désarrois des travailleurs sociaux face aux difficultés de vie des familles face à des aléas,

l'association a eu l'idée de proposer aux parents se trouvant dans une situation d'indisponibilité passagère, **un service d'accueil continu (7j/7 24h/24) des enfants à domicile, le dispositif «Sac à Dom'».**

Objectifs :

- Sécuriser des situations d'absence d'un parent en proposant un accueil continu des enfants à leur domicile.
- Soutenir et accompagner le parent en lui proposant un relais rassurant et adapté à ses besoin/sur mesure.
- Permettre à l'enfant de vivre l'absence de son ou ses parents dans les meilleures conditions en préservant son équilibre et en prévenant tout traumatisme d'autant plus dommageable que l'enfant est jeune.
- Assurer une veille des situations de fragilité en proposant à la famille un accompagnement global et un suivi de sa situation par le service TISF à l'issu du dispositif «Sac à Dom'».

Dispositif «SAC A DOM'»



Fonctionnement :

- Evaluation des besoins, réalisée par un travailleur social qui accompagne une famille se trouvant prochainement en situation d'absence du parent, et, si nécessaire, interpellation du SAAD Familles.
- Visite à domicile réalisée par le SAAD.
- Etablissement d'un projet individuel de prise en charge et d'un contrat signé entre la famille, le prescripteur et le SAAD.
- Préparation de l'intervention avec les parents avant leur absence quand cela est possible.
- Maintien du lien avec le service prescripteur tout au long de l'intervention, organisation de réunions partenariales...

Points forts :

- Déclenchement possible du dispositif «Sac à Dom'» en urgence.
- Prise en charge effective 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, des astreintes étant organisées pour assurer la continuité et la sécurité du service.
- Visites régulières auprès du parent absent, appels téléphoniques pour préserver le lien enfant / fratrie / parents.

Dispositif des heures PMI

Carte d'identité :

L'association ADF38 (Aide à Domicile aux Familles de l'Isère) est un service d'aide et d'accompagnement à domicile aux familles (SAAD Familles), implanté sur 150 communes urbaines et périurbaines.

Il compte plus de 180 salariés, dont 95 TISF (Techniciens de l'intervention Sociale et Familiale) et 67 aides à domicile et AVS (Auxiliaires de Vie Sociale).

Contexte :

Dans le cadre du plan départemental d'aide aux familles de l'Isère, ADF38 a signé une convention avec la PMI permettant d'accompagner les familles (allocataires CAF ou non) dans le champ de la périnatalité (grossesse et naissance) pour 80 heures d'intervention maximum. Cette aide apportée pendant la période des 1000 premiers jours de l'enfant permet de répondre au plus près aux besoins des familles avec une prise en charge financière par la PMI.

Objectifs :

- **En période prénatale** : apporter un soutien matériel dans des situations pouvant compliquer l'accueil de l'enfant et produire des troubles futurs de la relation parents-enfant.
- **En période postnatale** : apporter un soutien à la fonction parentale dans des situations pouvant fragiliser la création du lien parents-enfant ou le mettre à mal.

Fonctionnement :

Les interventions effectuées par des TISF ou des AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) sont mises en œuvre directement par le SAAD Familles sous réserve de respecter certains critères familiaux ci-dessous précisés :

Pour en savoir plus,
contactez-nous sur :
<https://www.adf-38.com/>

Dispositif des heures PMI



Des professionnels pour vous soutenir

Fonctionnement - suite :

- Au titre de la **grossesse** à compter de la déclaration de grossesse :
- Femmes enceintes de multiples
- Femmes présentant des problèmes psycho-sociaux repérés lors de l'entretien prénatal précoce (EPP) réalisé par les professionnels de la PMI, notamment les femmes seules ou isolées.
- Au titre de la **naissance** :
- Difficultés maternelles.
- Troubles précoces de l'attachement parents-enfant.
- Retour à domicile suite à une naissance prématurée.
- Handicap de l'enfant.
- Familles résidant en Isère et suivies par les services de PMI ou non connues de la PMI mais orientées par les associations partenaires, en prénatal et/ou postnatal.

Points forts :

- Une grande souplesse dans la mise en œuvre : Pas de «Projet pour l'Enfant» (PPE), ni de contractualisation : il s'agit d'heures de prévention primaire.
- Prise en charge de la totalité du coût de l'intervention ou du reste à charge pour la famille à raison de 50 heures par famille.
- Au cas par cas, selon l'évaluation des besoins et sur décision du chef de service, possibilité de renouveler jusqu'à 30 heures supplémentaires.

TISF et bébés en attente d'un placement

Carte d'identité :

L'association AAFP/CSF de Loire-Atlantique gère un service d'aide et d'accompagnement au domicile des familles (SAAD Familles) d'environ 25 salariés TISF et AVS qui intervient sur Nantes et son agglomération : 24 communes.

Contexte :

Depuis 2015, le SAAD Familles développe un partenariat spécifique avec deux maternités du département, la CAF et la PMI pour accompagner les parents présentant des signes de vulnérabilité au moment d'une naissance.

16h d'accompagnement effectuées à domicile par des TISF spécifiquement formés, **gratuites pour les parents**, ont ainsi été mises en place auprès des familles repérées par les professionnels des maternités. Cet accompagnement vise à réduire les troubles relationnels parents/bébé et prévenir la dépression du post-partum.

L'expérience et l'expertise acquises par les TISF en périnatalité, à travers ce partenariat original, reconnues par l'ensemble des acteurs de la périnatalité et par les institutions, ont amené le département à faire appel au SAAD Familles dans un nouveau cadre d'intervention : **accompagner des bébés, pour la plupart nés à la maternité du CHU de Nantes (service de néonatalogie et/ou de pédiatrie), dans l'attente d'une solution de sortie suite à une Ordonnance Provisoire de Placement.** Depuis 2020 jusqu'au 1er trimestre 2023, 46 nouveau-nés ont été accompagnés dans ce dispositif.

Objectifs :

- Suppléer l'absence ou l'inadaptation des parents à s'occuper de leur bébé de 0 à 2 ans confié à l'ASE mais en attente d'orientation (placement en Famille d'Accueil ou en pouponnière, ordonnance Provisoire de Placement).

Objectifs - suite :

- Prévenir le syndrome de l'hospitalisme (ou syndrome de régression mentale) que développent des jeunes enfants séparés brusquement ou longuement de leurs parents et hospitalisés pendant de longues périodes.
- Accompagner les bébés : Besoin de portage - Cocooning / maternage - Temps de stimulation et temps d'éveil.

Fonctionnement :

- Sollicitation du SAAD Familles par l'ASE suite à une demande du Pôle Urgences Ressources (cellule constituée de travailleurs sociaux et de professionnels médico-sociaux ayant pour mission la résorption des placements mal et non exécutés, et l'évaluation des situations des mineurs en danger pris en charge en urgence).
- Transmission d'informations concernant l'enfant par échange de mails.
- Mise en place des heures par le SAAD Familles, puis communication des plannings d'intervention aux services concernés.
- Intervention des TISF auprès de l'enfant au sein du service hospitalier, d'une durée variable en fonction de la demande et du temps d'hospitalisation. Possibilité de 2h/jour du lundi au vendredi.

Points forts :

- Impacts positifs observés par les soignants : bien-être des enfants, figure d'attachement, ce qui permet une sécurité affective.
- Réactivité dans la mise en place de l'accompagnement.
- Interventions très appréciées des professionnels TISF leur permettant d'expérimenter un autre cadre d'intervention et valorisant un lien privilégié avec les équipes soignantes.
- Dispositif qui fait toujours l'objet d'une forte sollicitation du département et qui permet de maintenir l'envie d'innover et d'aller plus loin dans la clarification des missions des TISF dans ce nouveau cadre d'intervention.

Carte d'identité :

L'association de l'Aide Familiale Populaire du Calvados (AAFP/CSF) gère un service d'aide et d'accompagnement au domicile des familles (SAAD familles) qui emploie 25 salariés, travailleurs sociaux TISF et AVS.

Contexte :

Depuis 20 ans, le SAAD développe des actions innovantes dans le domaine de la périnatalité. Ainsi, des dispositifs successifs ont été menés avec divers acteurs dont certains se sont arrêtés et d'autres ont été renouvelés. Nous pouvons évoquer par exemple : - l'expérimentation de 20 heures d'intervention gratuites pour les familles grâce à une prise en charge de la CAF – le dispositif d'accompagnement au domicile des familles dans le cadre du PRADO maternité - le soutien du département pour des actions de prévention en périnatalité pour des familles non allocataires de la CAF. **L'action mise en place entre le SAAD Familles et un service de pédopsychiatrie s'inscrit dans cette dynamique partenariale.**

Objectifs :

- Permettre aux familles connues du service de pédopsychiatrie de bénéficier, si nécessaire, d'un accompagnement à domicile par les TISF en sortie de maternité.
- Suivre l'évolution de la relation parents-enfant sur les premières heures d'intervention à domicile en sortie de maternité par une phase d'observation fine effectuée par les TISF formées à cet effet.
- Permettre une réassurance des parents confrontés à des troubles de la relation avec leur bébé et travailler le lien parents-enfant.
- Accompagner les parents dans les actes du quotidien auprès du bébé : prise de biberon, rendez-vous médicaux, éducatifs ou sociaux...
- Permettre au parent de se reposer, prendre une douche, manger, sortir...
- Rassurer les parents sur leurs compétences. Le fait d'être présent physiquement sur un temps long permet déjà d'apaiser les angoisses.

Fonctionnement :

- Sollicitation du SAAD par un tiers, en général le personnel soignant du service de pédopsychiatrie.
- Rencontre entre le responsable de secteur du SAAD et la famille, si nécessaire en présence du service qui a orienté la famille.
- Signature d'un contrat entre le SAAD et la famille mentionnant les objectifs et le rythme des interventions.
- Accompagnement quotidien le plus souvent selon la situation et la demande des familles.
- Évaluation et ajustement de l'accompagnement.
- Financement, aujourd'hui, de ces interventions sur la base du barème CNAF des participations familiales calculé en fonction du quotient familial.
- Non renouvellement du principe de gratuité des interventions pour les familles, à l'origine de l'expérimentation avec la CAF. Pourtant, le reste à charge pour les familles est un frein à la mise en œuvre de l'accompagnement et engendre un accompagnement minoré dans certaines situations malgré un besoin qui ne cesse de croître.

Points forts :

- Un partenariat entre le SAAD et les professionnels du service de pédopsychiatrie, reposant sur un diagnostic commun des besoins des parents et permettant un accompagnement cohérent réalisé par les divers professionnels.
- Un accompagnement mettant l'accent sur la prévention précoce des difficultés psychiques des parents et de leur bébé.
- Des professionnels TISF formés à l'observation fine des interactions parents-enfant.
- Un dispositif spécifique d'analyse de la pratique régulé par un professionnel du service de pédopsychiatrie.
- Des actions partenariales avec la CAF, la PMI et le service de pédopsychiatrie permettant de limiter l'entrée en protection de l'enfance parfois redoutée par les familles.

20 heures de TISF pour le lien parent-bébé

Carte d'identité :

L'association ADOM 61 gère un service d'aide et d'accompagnement au domicile des familles (SAAD familles) qui emploie 57 salariés d'intervention (TISF et AES).

Contexte :

L'expérimentation est née de constats partagés lors de réunions organisées dans le cadre du dispositif PRADO auxquelles participaient la CAF, la CPAM, la PMI et les SAAD.

Il en ressortait un recul important des accompagnements en prévention primaire au profit d'interventions tardives à visée éducative voire protectrice. Au-delà, les caractéristiques sociodémographiques de la population laissaient transparaître des facteurs de vulnérabilités notamment un taux de pauvreté important, des familles isolées géographiquement et socialement, des parcours de vie, un accès aux soins et à la santé complexes, et une sous mobilisation des dispositifs existants.

Au cours de l'année 2019, un dispositif expérimental soutenu financièrement par la CAF de l'Orne, a été mis en place. Il permet à de nouveau(x) parent(s) de bénéficier d'un reste à charge réduit sur les 20 premières heures d'accompagnement en sortie de maternité. Ces interventions sont réalisées par un professionnel TISF formé à l'observation du lien parents/bébé.

Objectifs :

- Accompagner et favoriser les interactions parents-bébé.
- Soutenir le développement des compétences parentales et l'équilibre de la dynamique familiale.
- Proposer un accompagnement social s'inscrivant dans la continuité de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.

20 heures de TISF pour le lien parent-bébé



Objectifs - suite :

- Concourir à la mise en place d'une dynamique territoriale et partenariale de prévention périnatale précoce.
- Limiter le taux de non-recours des familles lié à un reste à charge trop élevé et à une méconnaissance des dispositifs.

Fonctionnement :

- Sollicitation du SAAD directement par les parents ou orientation par un partenaire (maternité, professionnels de santé libéraux, PMI, etc.).
- Evaluation des besoins par une responsable coordonnatrice lors d'un premier entretien au domicile ou à la maternité.
- Accord des parents avant l'intervention qui se mettra en place dès les premiers jours du retour à domicile.
- À l'issue des 20 heures, réalisation d'un bilan.

Points forts :

- Un accompagnement par des professionnels spécifiquement formés à l'accompagnement de la relation parents/bébé.
- Des interventions précoces, possibles dès la sortie de maternité et une mise en place rapide.
- Une aide financière pour les familles avec un reste à charge réduit.
- Un soutien important et nécessaire relaté par les familles, durant les premières semaines après la naissance (conseils, réassurance, explications, écoute, répit/relai, etc.).
- Une durée d'intervention suffisante permettant aux professionnels d'observer les relations, de formuler des objectifs partagés avec les parents et d'engager les premières actions.
- Une communication accrue et facilitée auprès des familles et des partenaires contribuant à améliorer la mobilisation des dispositifs d'accompagnement à domicile.
- Une dynamique de réseau qui s'étoffe.



«Du bien naître au bien être en famille»

Carte d'identité :

L'association AFAD du Douaisis gère, dans le département du nord, un service d'aide et d'accompagnement à domicile aux familles (SAAD Familles) implanté sur 64 communes dont 3 établissements publics de coopération intercommunale (Douaisis, Cœur d'Ostrevent et Pévèle Carembault). Ce territoire est particulièrement sinistré sur la ceinture minière. Aujourd'hui l'association emploie une cinquantaine de salariés dont plus de la moitié sont des TISF.

Contexte :

L'association propose, depuis de nombreuses années, un accompagnement pluridisciplinaire en direction des familles en difficulté. Pour ce qui concerne la période des 1000 premiers jours de l'enfant, **l'accompagnement individuel et collectif mobilise à la fois des ressources internes (TISF et psychologue) et les partenaires du territoire intervenant dans le champ de la périnatalité.**

Objectifs :

- Favoriser le lien parents/enfant par une information claire et détaillée permettant de lever toutes les craintes autour de l'accueil du nourrisson, et en offrant aux parents un espace d'écoute et de parole où ils peuvent exprimer leurs craintes, échanger et trouver des conseils auprès d'autres parents, professionnels de santé et/ou acteurs de la parentalité.
- Lutter contre les troubles du lien parents/bébé et prévenir la dépression post partum, par **un accompagnement à domicile en sortie de maternité effectué par une TISF et par 6 heures de consultation par un psychologue salarié de l'association, spécifiquement formé à l'observation du lien parents/enfant.**



Objectifs - suite :

- Développer un lien d'attachement parents/bébé par des ateliers et des temps de partage animés par des TISF en associant parents et enfants pour renforcer les compétences et les connaissances culturelles (contes, chants, comptines, usage ludique du langage...), ainsi que les transmissions de la mémoire culturelle.
- Prévenir le burnout parental via des groupes de réflexion, de formation et de connaissance des dispositifs existants en termes d'accès à la santé, aux droits commun, en matière d'accueil de la petite enfance...

Fonctionnement :

- Grande diversité des types d'accompagnement individuels et collectifs, adaptée à chaque projet d'intervention, dans des situations spécifiques (fratrie, relations mère/bébé et/ou père/bébé, problématiques psychiques...) et des espaces utilisés (domicile, locaux de l'association ou extérieur).
- Régularité et précocité des accompagnements répondant aux besoins et demandes habituelles des familles et tenant compte de la période spécifique des 1000 premiers jours de la vie de l'enfant.
- Modalités d'intervention basées sur le « faire avec » permettant d'adapter au mieux l'accompagnement dont la famille a besoin et de favoriser l'émergence des compétences éducatives des parents.

Points forts :

- Diversité et complémentarité des interventions (soutien à domicile par les TISF, soutien psychologique, actions collectives, implication du réseau des partenaires...) permettant de rompre l'isolement des familles et d'adapter au mieux l'accompagnement à la parentalité dans une démarche globale.



TISF et visite en présence d'un tiers

Carte d'identité :

L'association AFAD (Aide Familiale à Domicile) Centre Régional Roubaix Tourcoing Vallée de la Lys, issue des mouvements de l'éducation populaire gère un service d'aide et d'accompagnement au domicile des familles (SAAD familles). Le SAAD emploie 35 TISF et 20 AES, intervient sur 26 communes de la métropole lilloise et accompagne plus de 900 familles à leur domicile.

Contexte :

En protection de l'enfance, les mesures judiciaires mises en place dans le département du Nord sont très largement majoritaires (94,3% des mesures de protection contre 72,9% en moyenne sur le territoire Français). Sur ce même département, les populations dites « vulnérables » sont plus nombreuses et davantage touchées par la pauvreté monétaire (40,1% des familles monoparentales contre 32,9% en France métropolitaine). La population couverte par le RSA est largement supérieure à la moyenne nationale.

Sur les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant, le plan départemental d'aide aux familles du Nord prévoit le développement d'une politique d'accompagnement des familles en période pré et post natale, dans laquelle s'inscrit l'AFAD de Roubaix.

Ainsi en 2016, l'**AFAD a été sollicitée par les services de PMI et d'ASE du Département du Nord afin d'accompagner des situations de nourrissons placés en pouponnière et en famille d'accueil, dans le cadre de visites en présence d'un tiers.**

Objectifs :

- Soutenir les parents confrontés aux mesures de placement de leur nourrisson.
- Maintenir et travailler le lien parent-enfant.
- Accompagner les parents dans leur rôle de parent et suivre le retour au domicile des enfants.

TISF et visite en présence d'un tiers



Objectifs - suite :

- Assurer une entente entre les acteurs autour du parent et de l'enfant afin de favoriser l'alliance éducative.
- Sécuriser les moments de séparations.
- Faire le lien avec l'ASE et les différents professionnels afin de réduire la durée des placements.

Fonctionnement :

- Accompagnement renforcé dès la sortie de maternité par les TISF couplé si besoin et selon la situation avec des AES (accompagnants éducatifs et sociaux).
- Mise en place d'un Plan d'Action Concertée (PAC) avec les familles pour un accompagnement à court et long terme en fonction des besoins et des situations.
- Evaluation régulière de l'évolution de l'accompagnement.
- Temps d'échange et de concertation réguliers permettant aux différents partenaires de se coordonner pour une intervention cohérente qui permet à chaque famille d'être actrice dans l'accompagnement.
- Mise en place d'actions spécifiques de prévention des dysfonctionnements du lien parents-enfant par une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés en périnatalité (TISF, AES, Assistant familial, éducateur de jeunes enfants, infirmier puériculteur, psychologue, pédopsychiatre, sage-femme, médecin de PMI, référent ASE, ...).

Points forts :

- Un accompagnement spécialisé et renforcé pour les nourrissons placés.
- Des professionnels TISF formés à l'observation fine des interactions parents-enfant.
- Un accompagnement permettant de réduire la durée de placement.

Carte d'identité :

L'association AMFD Ile de France sud, ouest et 92 nord, gère un service d'aide et d'accompagnement à domicile aux familles (SAAD Familles) qui emploie 100 salariés (TISF et AVS).

Contexte :

Sur le nord des Hauts-de-Seine, les équipes médico-psycho-sociales de trois maternités (Maternités des hôpitaux Beaujon à Clichy, Louis Mourier à Colombes et Franco-Britannique à Levallois Perret) réunissent, en lien avec le réseau de santé périnatale, lors d'un staff de parentalité, obstétriciens, pédiatres, puéricultrices, sages-femmes, psychologues, psychiatres, les assistants de service social, les intervenants en PMI. Les participants à ce staff évoquent les situations qui peuvent alerter sur des indicateurs de fragilité, précarité, vulnérabilité psychique nécessitant un accompagnement plus soutenu en pré et post natal. Le staff est amené à présenter des situations dans le but d'optimiser la prise en charge en faisant intervenir les professionnels les plus concernées selon les problématiques rencontrées.

Le staff se réunit une demi-journée par mois pour une dizaine de situations.

Le SAAD Familles a été coopté par le Réseau Périnatal afin d'apporter son expertise sur la prise en charge des femmes fragilisées.

Objectifs :

- Contribuer à faire mieux connaître le métier de TISF au personnel hospitalier.
- Soutenir l'intervention des TISF face à des situations humaines complexes.
- Permettre au SAAD Familles de proposer un accompagnement sur mesure et sur des objectifs concrets.
- Innover dans les prises en charge (femmes hébergées à l'hôtel, victimes de violences conjugales...).

Objectifs - suite :

- Soutenir en priorité les mères les plus vulnérables (sans domicile fixe, sans titre de séjour, victimes de violences conjugales ou intrafamiliales...)

Fonctionnement :

- A l'origine de la participation des équipes de l'AFMD, réalisation d'un travail d'approche : - pour obtenir la confiance des professionnels de ces maternités - pour montrer que nos équipes pouvaient travailler sur le secret partagé et se coordonner avec les professionnels intervenant sur les situations repérées.
- Organisation des staffs de parentalité au sein des Maternités, sous l'égide du Chef de la Maternité et d'un coordinateur travaillant sur l'organisation et l'invitation des partenaires.
- Choix par le SAAD de prioriser cette présence au staff pour se positionner clairement comme partenaire incontournable des prises en charge.
- Présence d'autres SAAD pour garantir par territoire l'effectivité d'une prise en charge, la garantie de neutralité et de bienveillance, des objectifs de travail posés par chaque structure, à charge pour la coordination d'appeler la structure jugée la plus pertinente.
- Aide au montage par le SAAD d'un dossier de financement des futures interventions, quand la situation relève des compétences de l'ASE.

Points forts :

- Des compétences et une expertise des TISF, désormais reconnues, consolidant le partenariat nécessaire avec les équipes hospitalières et extrahospitalières.
- Des interventions réalisées le plus en amont possible des difficultés rencontrées par les mamans contribuant ainsi à améliorer concrètement la vie familiale et le bien-être des bébés.
- En cas de questionnements des professionnels de santé et les assistants de service social, contact facilité du personnel des SAAD et en particulier des TISF pour échanger sur certaines situations.

Carte d'identité :

Le groupement départemental d'associations d'aide aux familles (GDAAF) de Carcassonne gère un service d'aide et d'accompagnement au domicile des familles (SAAD Familles) employant 14 TISF. L'association gère également une maison de la famille (MDF) : lieu d'écoute, d'information et d'expérimentation pour les familles et les partenaires de la parentalité du territoire.

Contexte :

Depuis 2021, le département de l'Aude développe une dynamique de soutien auprès des familles fragilisées, en particulier sur la période des 1000 premiers jours de la vie de l'enfant.

Ainsi, fort de son expérience, de sa technicité et de la reconnaissance acquise auprès des acteurs de la parentalité et de la périnatalité du département, l'association s'est tout naturellement inscrite dans cette démarche de développement d'actions individuelles et collectives en faveur des familles. **Pour se faire, l'association s'appuie sur ses deux dispositifs complémentaires : le SAAD Familles et la maison de la famille, et développe une synergie partenariale avec les autres acteurs de la parentalité du territoire.**

Objectifs :

- Accompagner la famille à l'arrivée d'un enfant (naissance, adoption, recomposition, prématurité).
- Permettre aux parents d'identifier les besoins de l'enfant.
- Valoriser et développer les compétences parentales, et rendre les mères mais aussi les pères acteurs de leur parentalité.
- Accompagner la construction d'une identité parentale.
- Permettre le répit parental.
- Favoriser la connaissance et l'appropriation des lieux accompagnant la parentalité sur le territoire.

Fonctionnement :

- Articulation entre intervention individuelle à domicile ou en lieu neutre, et actions collectives.
- Mandatement des interventions TISF principalement par la CAF et le Conseil départemental.
- Accueil inconditionnel des familles et des partenaires, et participation aux actions collectives sur simple inscription.
- Développement d'ateliers en co-animation TISF/MDF : - groupes de parole - sensibilisation à l'alimentation et au sommeil - le jeu - la socialisation - étude des besoins autour du budget familial.
- Création et développement par la MDF d'un KIT de survie pour famille dynamique ET papa solo : - mise en place d'une routine du quotidien permettant le répit parental et la prévention du burnout.

Points forts :

- Développement d'une complémentarité entre Le service TISF et la MDF dans l'accompagnement des familles.
- Ateliers d'animations collectives ouverts à tous, anonymes et totalement gratuits.
- Accueil physique et individualisé des familles dans les locaux de la maison de la famille

Carte d'identité :

L'Association ADIHAM gère un service d'aide et d'accompagnement au domicile des familles (SAAD Familles) qui intervient sur plus de 100 communes (Métropole de Lyon et Département du Rhône). Ce service emploie 135 TISF et AVS. Ce pôle «familles» s'inscrit dans une activité plus large englobant un accompagnement auprès des personnes handicapées et des personnes agées.

Contexte :

En partenariat avec les acteurs sociaux et médico-sociaux (PMI, réseau AURORE, Maternités, services de pédopsychiatrie et de psychiatrie, CAF ...), l'association ADIHAM apporte son concours dans l'accompagnement des mères fragilisées dans la relation avec leur bébé, favorisant ainsi les conditions d'attachement entre la mère et le bébé.

Précurseur dans les actions d'accompagnement par les TISF en périnatalité, le dispositif, toujours actif à ce jour, a été mis en place dès 2010.

Objectifs :

- Accompagner et soutenir les parents lorsqu'il y a repérage de troubles de la relation parents/enfants en s'appuyant sur les actes du quotidien, l'entretien et l'organisation du cadre de vie, les soins de nursing, les sorties et accès aux soins...
- Favoriser le tissage du lien et prévenir les difficultés dans la relation parents/bébé et plus particulièrement les mères présentant différents troubles psychiques (dépression post-partum, psychose puerpérale).
- Valoriser les compétences des parents et du bébé, à partir de l'observation des interactions comportementales entre la mère et le bébé.
- Permettre des temps de répit aux parents.
- Créer un espace dans lequel les parents vont s'autoriser à parler de leurs difficultés en confiance.

Fonctionnement :

- Repérage des situations à risque puis orientation par les partenaires du dispositif vers l'association ADIHAM.

Prévention des troubles relationnels mère-bébé



Fonctionnement - suite :

- Rencontre de la famille par le responsable de secteur pour évaluer la situation et fixer les objectifs centrés sur la prévention et/ou l'accompagnement des troubles de la relation mère-bébé et de la dépression post-partum.
- Intervention à domicile par une TISF, avec un rythme soutenu (par exemple plusieurs heures d'affilée, se répétant dans la semaine) décidé en fonction de l'évaluation des besoins de la famille.
- Réunions de synthèse régulières avec les acteurs concourant à l'accompagnement.
- Utilisation d'outils servant de supports pour guider et étayer le recueil d'observations.
- Bilan écrit à l'issue de la prise en charge.
- Après évaluation avec la famille et les partenaires, possibilité, à la fin de la prise en charge, de poursuivre l'accompagnement sur un nouveau motif financé par la CAF du Rhône ou par l'aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon.

Points forts :

- Possibilité d'aller jusqu'à 100h d'accompagnement pour une prise en charge.
- Pour favoriser le recours au dispositif, en cas de difficulté de financement, **pas de reste à charge pour les familles**.
- Priorisation de la demande et réactivité pour la prise en charge lors d'une orientation.
- Formation spécifique et complémentaire (trois niveaux) sur le repérage des troubles de la relation mère-enfant pour toutes les TISF intervenant sur le dispositif.
- Supervision des TISF intervenant dans le dispositif réalisé par un médecin pédopsychiatre.
- Mise en place d'un groupe de travail avec les TISF intervenant dans le dispositif et animé par la référente 3 fois/an permettant - l'homogénéisation des pratiques en interne - un travail autour de la transmission - l'identification des besoins d'étayage des TISF - le partage autour de cas concrets (hors APP) - la présentation et la connaissance des différents partenaires.

Dispositif « TGV »

Carte d'identité :

L'association aide aux mères et aux familles à domicile – Banlieue nord et nord-ouest (AMFD) gère un service d'aide et d'accompagnement au domicile des familles (SAAD Familles) de 140 salariés (TISF, AVS) répartis sur 6 départements d'Île de France.

Contexte :

Depuis janvier 2022, sur le département du Val d'Oise, le SAAD Familles intervient sur un dispositif appelé « TGV » (Très grande Vulnérabilité) financé par le département au titre des services de PMI. Cette action consiste en un accompagnement effectué par les TISF **et vise les familles arrivées en France depuis peu de temps. Ces familles ont, pour la plupart, vécu un parcours migratoire très difficile et traumatisant.**

Objectifs :

- Sensibiliser la famille à l'arrivée de l'enfant et à ses besoins.
- Travailler la confiance en soi pour permettre un lien d'attachement sécurisé.
- Soutenir la mère afin qu'elle puisse prendre du temps pour elle et se reposer en prenant en charge les autres enfants de la fratrie sur les temps d'intervention.
- Prendre en compte l'état de santé de la mère souffrant souvent de pathologies liées à sa grossesse comme du diabète gestationnel et disposant d'un suivi de grossesse tardif en lien avec sa situation précaire.
- Veiller au respect des rendez-vous médicaux.
- Assurer la bonne santé psychique de la mère et rassurer la famille sur ses capacités.
- Faciliter la découverte du nouvel environnement et des lieux d'accueil pour la famille.
- Apprendre à la famille à se déplacer et à effectuer différentes démarches.

Dispositif « TGV »

Fonctionnement :

- Demande établie par la sage-Femme ou la puéricultrice qui suit la femme enceinte en PMI.
- Intervention réalisée sur la période de la grossesse jusqu'à la naissance et prenant fin juste après le retour au domicile de la mère et de l'enfant.
- Tout au long du processus, la TISF reste en relation avec la sage-femme et/ou la puéricultrice de PMI et contacte tout partenaire qui pourrait aider la famille.
- Au terme de l'accompagnement, rédaction par la TISF d'un rapport de fin d'intervention transmis à la PMI pour retracer l'ensemble des actions menées et proposer des orientations.

Points forts :

- Maillage social important qui permet de maintenir une connaissance de l'évolution de la situation familiale et d'ajuster le soutien apporté tout au long de la prise en charge jusqu' à la naissance de l'enfant.
- Gratuité complète pour les familles bénéficiant du dispositif TGV. Ce qui permet de faciliter l'accompagnement pour ces familles sans aucune ressource, dont les mères vivent souvent seules et dont plusieurs d'entre elles sont logées par le 115.

Associations engagées en périnatalité

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AFP 01

BOURG-EN-BRESSE
04.74.52.45.20
adomicile@aafp01.org

ADF 38

SEYSSINET-PARISET
04.76.33.66.33
accueil@adf38.fr
www.adf-38.com

ADHIAM

VILLEURBANNE
04.72.43.96.79
association@adhiam.org
www.adlham.org

AAFP/CSF 74

ANNECY MEYTHET
04.50.24.32.00
accueil.meythet@aafp74.org
www.aafp74.org

BOURGOGNE FRANCHE

COMITÉ

ATOMÉ
CHENOYE
03.80.30.61.23
atome@mfbsam.fr

AAFP 90

BELFORT
03.84.28.71.27
aide.familiale@wanadoo.fr
www.aafp90.org

BRETAGNE

AAFP/CSF 56

LORIENT
02.97.64.30.06
afp.lorient@orange.fr
www.aplorient.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

A DOMICILE 28

CHARTRES
02.37.84.09.79
accueil@adomicile28.fr
www.adomicile28.fr

HAUTS-DE-FRANCE

AFAD DU DOUAISIS

DOUAI
03.27.98.25.51
afad.douaisis@orange.fr

AFAD AVESNOIS

FOURMIES
03.27.60.71.00
contact@afadavesnois.fr

AAFAD FLANDRES LYS

LA CHAPELLE
D'ARMENTIERES
03.20.77.53.89
aafadbureau@aafad.fr
www.aafad-flandres-lys.fr

AFAD ROUBAIX TOURCOING

ROUBAIX
03.20.68.93.42
afad-roubaix@wanadoo.fr

SIDAV

SAINTE-SAULVE
03.27.41.46.19
accueil@aafp62.fr
www.aafp62.fr

GCS2A

LILLE
03.20.63.19.50
accueil@aafp62.fr
www.aafp62.fr

AAFP/CSF 62

ARRAS
03.21.71.32.67
accueil@aafp62.fr
www.aafp62.fr

AADCMO

BOULOGNE SUR MER
03.21.38.46.52
accueil.autonomie@aadcmo.org
www.aadcmo.org

Association Aide aux Familles

LENS
03.21.28.20.20
valerie.tantard.assofd@asso62.fr

ILE-DE-FRANCE

AAFP/CSF COLOMBES

SCEAUX-COLOMBES
01.41.87.04.60
accueil@afp92.org
www.afp92.org

AMFD

EPINAY SUR SEINE
01.48.41.75.43
accueil@amf-e.fr
www.amfd-epinay-seine.fr

Associations engagées en périnatalité



AMFD 94
CRETEIL
01.45.13.21.00
aideauxfamilles94@amfd.fr
www.amfd94.fr

AAFP/CSF 94
VILLEJUIF
01.46.77.72.50
aide-familiale@wanadoo.fr
www.afp94.org

NORMANDIE
AAFP/CSF 14
HEROUVILLE SAINT CLAIR
02.31.43.41.41
contact@aafp14.fr
www.aafp14.org

AAFP/CSF 50
CHERBOURG
02.33.53.71.75
aafp.cherbourg@aafp50.fr
www.aafp-cherbourg.com

ADOM 61
FLERS
02.33.65.28.32
accueil@adom61.fr
www.aideadomiciledelorne.org

NOUVELLE-AQUITAINE
AAFP/CSF 33
MERIGNAC
05.56.43.26.94
aafp@aafp33.org
www.aafp33.org

AAFP/CSF 79
NIORT
05.49.79.06.16
domicile@afp79.com
www.aafp79.org

OCCITANIE
AAFP/CSF 11
CASTELNAUDARY
06.74.02.41.18
aide-familiale-populaire
@orange.fr

GDAAF
CARCASSONNE
04.68.25.16.59
gdaaf@orange.fr

PYRENE PLUS
TARBES
05.62.44.03.20
pyreneplus@pyreneplus.com
www.pyreneplus.net

GDAAF
CARCASSONNE
04.68.25.16.59
gdaaf@orange.fr

PYRENE PLUS
TARBES
05.62.44.03.20
pyreneplus@pyreneplus.com
www.pyreneplus.net

AAFP 81
GRAULHET/LAVAUR
05.63.34.50.41
05.63.58.50.41
aafp-graulhet@orange.fr
accueil@aafp-lavaur.org
www.aafpgraulhet.org
www.aafp-lavaur.org

PAYS DE LA LOIRE
AAFP/CSF 44
SAINT HERBLAIN
02.51.80.62.72
accueil@aafp44.fr
www.aafp44.fr

AAFP/ADMR
ANGERS/CHOLET
02.41.96.93.93
contact@aafp49.org
www.aafp49.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AAFP 13
MARSEILLE
04.91.47.02.66
accueil@aafp13.fr
www.aafp13.fr

AMFD13
MARSEILLE
04 91 78 08 61
contact@amfd13.org
amfd13.org

AAFP 84
AVIGNON
04.90.87.54.38
contact@aafp84.org
www.aafp84.org



Avec la participation de



Contactez-nous

